

OBJET : Convocation du Conseil Municipal.

REF : TL/TD/DGS - Affaire suivie par Mme Rachel CLÉMOUX – Tél : 03.20.62.23.41 – Mail : secretariat@phalempin.fr.

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

En application de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal de PHALEMPIN qui aura lieu le :

Mardi 28 avril 2026 à 19 heures 30
Salle du Conseil – Hôtel de ville de PHALEMPIN

L'ordre du jour de la réunion est fixé comme suit :

POINT N° 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Appel nominal – Désignation d'un secrétaire de séance – Procès-verbal - compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026.**

POINT N° 2 – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 2.1 Compte de gestion de l'exercice 2025.**
- 2.2 Compte administratif de l'exercice 2025.**
- 2.3 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2025.**
- 2.4 Fiscalité directe locale – taux d'imposition pour l'année 2026.**
- 2.5 Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2025 – attribution de subvention.**

Tél. 03.20.62.23.40

Fax. 03.20.32.75.47

5, rue Jean Baptiste Lebas
59133 Phalempin





- 2.6 Attribution des subventions aux associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 pour l'année 2026.
- 2.7 Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, pour l'année 2026.
- 2.8 Examen du budget primitif de l'exercice 2026.
- 2.9 Référentiel budgétaire et comptable M57 – Fongibilité des crédits ouverts au budget de l'exercice 2026.

POINT N° 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SERVICES COMMUNAUX - RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Personnel communal titulaire – modification du tableau des effectifs.
- 3.2 Personnel communal non-titulaire – Autorisation de recrutement d'agents auxiliaires ou contractuels de remplacement pour la durée du mandat.
- 3.3 Personnel communal non-titulaire – Autorisation de recrutement d'agents auxiliaires ou contractuels.

POINT N° 4 – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- 4.1 SIVU pour la Création et la Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants de l'arrondissement de Lille - Élection d'un délégué titulaire appelé à siéger au comité syndical du SIVU.
- 4.2 Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) – Election d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ».

POINT N° 5 – ETAT DES DECISIONS DIRECTES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

POINT N° 6 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Je vous rappelle que les règles de droit commun régissant la tenue des conseils municipaux disposent :

- 1°- « Le Conseil Municipal se réunit et délibère à la Mairie » (article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- 2°- Les réunions sont publiques ;
- 3°- Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ;
- 4°- Un membre du Conseil Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.



Je vous rappelle par ailleurs, aux termes de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la transmission dématérialisée des convocations du Conseil Municipal et de leurs annexes constitue la règle et que leur envoi postal ou le dépôt au domicile est l'exception, étant précisé que vous conservez la possibilité d'obtenir une version « papier » de ces documents sur demande auprès du secrétariat de Mme CLÉMOUX (Tél : 03.20.62.23.41 – Mail : secretariat@phalempin.fr).

Enfin, à l'effet d'administrer au mieux la tenue de cette réunion, je vous serais fort reconnaissant de bien vouloir informer les services de la Mairie (Mme Rachel CLÉMOUX - Tél : 03.20.62.23.41 – Mail : secretariat@phalempin.fr) de votre présence à notre assemblée du 28 avril ou, à l'inverse, de votre absence éventuelle.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, en l'assurance de ma considération distinguée.



Thierry LAZARO
Maire de PHALEMPIN
Député honoraire du Nord
Membre honoraire du Parlement